

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 6 JUIN 2023

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17.07.2020, donnant délégation de pouvoir à Mr le Président,
- Vu l' article R2122-8 du Code de la Commande Publique.
- Considérant qu'il s'agit de la maintenance préventive annuelle des deux palans et de la réparation du frein de levage du compostage de la station d'épuration de Gap,
- Considérant que le compostage est à l'arrêt; le soutirage des boues est assuré par la filière des boues liquides pour une semaine. Les conditions météo du mois de mai n'ont pas permis de réaliser la totalité des épandages de printemps. Le volume de stockage disponible est insuffisant. Suite au dernières casses matériels, nous avons procédé au renouvellement de nombreux équipements d'épaississement de l'atelier de déshydratation,
- Considérant que cette maintenance curative a provoqué deux semaines de sous-production. Les gains productifs de janvier à avril ont été absorbés,
- Considérant qu'une immobilisation prolongée de la filière pâteuse est rédhibitoire pour tenir les performances réglementaires attendues du système,
- Pour des raisons techniques avec le matériel existant, ce marché ne peut être confié qu'à un fournisseur déterminé, la société CIC ORIO VEFOUR, 38220 VIZILLE.

DÉCISION

Article 1 :

Il est conclu un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour la maintenance préventive du palan du compostage et de la réparation du frein de levage du compostage de la station d'épuration de Gap avec la société CIC ORIO VEFOUR, 38220 VIZILLE.

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un prix de 8 985 € HT / 10 782 € TTC pour un délai de 1 mois à réception de la commande.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'Assainissement 2023, en investissement, chapitre 011.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 6 juin 2023

Le Président


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 13 JUIN 2023
Publié ou notifié le : 13 JUIN 2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2023_06_40**
Objet : **Il est conclu un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour la maintenance préventive du palan du compostage et de la réparation du frein de levage du compostage de la station d'épuration de Gap avec la société CIC ORIO**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-06-13 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 005-200067825-20230613-D2023_06_40-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20230613-D2023_06_40-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3349.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20230613-D2023_06_40-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	56.9 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : devis signe V MEDILLI.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20230613-D2023_06_40-AI-1-1_2.pdf	application/pdf	548.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2023 à 15h34min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juin 2023 à 15h34min44s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis

13 juin 2023 à 15h37min37s

Transmis au MI

Acquittement reçu

13 juin 2023 à 15h37min54s

Reçu par le MI le 2023-06-13